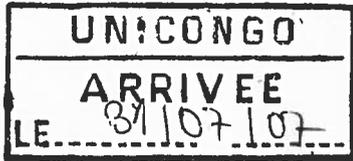


-----  
CABINET  
-----

N° 02 55 / MTESS-CAB. (P)



## LETTRE CIRCULAIRE

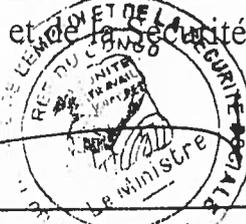
Aux Chefs d'entreprises et établissements assujettis  
au régime géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

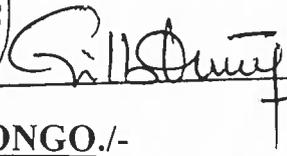
En application des dispositions de la loi 004/86 du 25 février 1986, instituant le code de sécurité sociale au Congo, et pour permettre une meilleure gestion des périodes de travail et d'assurance de vos salariés par la CNSS, il vous est demandé de déclarer toute embauche et tout débauchage à la CNSS, dans un délai de quinze (15) jours, à compter de leur date de prise d'effet.

J'attache du prix à l'application stricte de la présente circulaire.

Fait à Brazzaville, le 23 JUIL 2007

Le Ministre du Travail, de l'Emploi  
et de la Sécurité Sociale,



  
Gilbert ONDONGO./-

## DECLARATION D'EMBAUCHE

### INFORMATIONS SUR L'EMPLOYEUR

raison sociale : .....

n° matricule CNSS :

adresse : .....

### INFORMATIONS SUR LE SALARIE

nom(s) et prénom(s) : .....

date et lieu de naissance : .....

situation matrimoniale : célibataire  marié(e)  divorcé(e)  veuf(ve)

nom du père : .....

nom de la mère : .....

date d'embauche : .....

fonction ou qualité : .....

certifié conforme à ....., le .....

(cachet et signature de l'employeur)

### Partie réservée à la CNSS

matricule assuré :

• visa de l'instructeur

• visa du contrôleur

• signature du Chef de Service

1) - Cette déclaration doit parvenir à la CNSS au plus tard quinze (15) jours après la date d'embauche de tout salarié. Elle doit être nécessairement accompagnée d'une copie conforme ou d'un extrait d'acte de naissance et de deux (2) photographies (format identité).  
Si le salarié déclaré est déjà inscrit à la CNSS, il est indispensable de rappeler son numéro d'immatriculation.

2) - L'employeur est tenu d'informer obligatoirement la Caisse, dans les mêmes délais, de toute rupture de contrat de travail.  
La Caisse est fondée à réclamer le paiement des cotisations sociales pour les travailleurs dont la rupture du contrat de travail ne lui a pas été déclarée.